

DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le vingt-neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mr ROBIN Jean-Luc, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie et Mr PANNETRAT Jacky.

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme ROUGET), Mme BLOT Séverine (pouvoir à Mr ROBIN), Mme BLASZCZYK Josiane (pouvoir à Mr BOURIQUET), Mme PICARD Sylvie (pouvoir à Mme GARANDEL), Mr MILLEROT Emmanuel (pouvoir à Mr MARION), Mme CARN Florence (pouvoir à Mr GAUTHERON) et Mr LAUMAIN Philippe (pouvoir à Mr HEUDIER)

Secrétaire de séance : Mr PANNETRAT Jacky

La séance a été publique.

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr PANNETRAT Jacky se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08/07/2016

Aucune remarque n'est faite sur la rédaction du PV de la dernière réunion du Conseil Municipal.

2016 / 0065 BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Le Maire rappelle aux conseillers qu'à la suite de la saisine du Préfet de la Nièvre, au titre des articles L.1612-2 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté a rendu le 16 juin 2016 l'avis n°16.CB.18. Il les informe que suite à cet avis le Préfet a pris le 18 juillet 2016 l'arrêté n° 2016-P-1146 portant règlement d'office du budget primitif 2016 de la Collectivité, qui suit l'avis du juge des comptes.

Cet arrêté, reçu le 25 juillet, a été transmis à Bernard HEUDIER par mail le 26 juillet 2016, suite à sa demande.

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-19 et R.1612-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne lecture de l'arrêté du Préfet, l'avis de la CRC ayant été présenté lors du Conseil Municipal du 08 juillet 2016.

Après cette lecture, le Maire déclare que, conformément aux textes légaux, le Budget Primitif principal 2016 de la Commune est donc arrêté

- en fonctionnement, en équilibre, à 818 878 € en dépenses et en recettes
- en investissement, en équilibre, à 1 475 773 € en dépenses et en recettes.

2016 / 0066 BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT

Après lecture de l'arrêté du Préfet, le Maire déclare également que, conformément aux textes légaux, le Budget Primitif annexe d'assainissement 2016 est donc arrêté

- en fonctionnement, en équilibre, à 137 279 € en dépenses et en recettes
 - en investissement, en équilibre, à 465 939 € en dépenses et en recettes,
- conformément au budget adopté par le Conseil Municipal le 01^{er} avril 2016.

2016 / 0067 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

L'avis n°16.CB.18 de la CRC mentionnant « que les résultats de clôture des projets de compte administratif du budget principal et du budget annexe qui ont été soumis au conseil municipal le 1^{er} avril 2016 sont conformes à ceux du compte de gestion du comptable public » et « que le projet de compte administratif de la Commune de Sougy-sur-Loire peut être substitué au compte administratif, notamment pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L.1424-35, L.2531-13 et L.4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L.1615-6 » et le Préfet reprenant dans sa lettre cette indication par la CRC, le projet de Compte Administratif 2015 de la Commune se substitue au Compte Administratif 2015.

2016 / 0068 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 COMMUNE

Considérant que les modifications des restes à réalisés apportées par la Chambre Régionale des Comptes impactent le besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 140 890,61 €
B Résultat antérieur reporté	+ 14 623,57 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 155 514,18 €
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	- 111 934,66 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Excédent de financement	+ 113 035,00 €
F Besoin de financement = D+E	+ 1 100,34 €
AFFECTATION = C = G+H	155 514,18 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
H Report en fonctionnement R 002	155 514,18 €
Déficit d'investissement reporté D 002	111 934,66 €

2016 / 0069 DECISION MODIFICATIVE au Budget Primitif 2016 de la Commune

Le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'arrêté Préfectoral portant règlement du BP 2016, le Conseil « ayant retrouvé sa capacité à délibérer en matière budgétaire peut compléter ou adopter les inscriptions budgétaires aux options de gestion et d'exercice des compétences qu'il souhaitera retenir ».

Le Maire a donc préparé une Décision Modificative du BP 2016 qui reprend l'ensemble des projets d'investissement qui n'ont pas été retenus par la Chambre Régionale de Comptes dans son avis au Préfet, et ne figurant donc pas dans le BP 2016 notifié dans l'arrêté préfectoral.

Il distribue un exemplaire de la décision modificative à chacun des conseillers présents et commente, ligne par ligne, ce document.

Après un débat sur chaque projet proposé, Bernard HEUDIER déclare que le groupe d'opposition majoritaire accepte toutes les modifications – autres que celles concernant la chaudière et les 3 logements - prévues dans la DM proposée par le Maire, ainsi que les montants de dépenses supplémentaires indiqués pour chaque poste, et également le nouvel emprunt de 123 722 € qui en résulte.

Par contre le groupe majoritaire persiste à refuser les deux projets de la chaudière collective bois et de la réhabilitation des trois logements du centre bourg.

La DM suivante

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

615228	Entretien autres bâtiments	+ 5 100 €
61551	Entretien de matériel roulant	+ 5 000 €
6227	Frais acte et contentieux	+ 5 000 €
6574	Subvention AMELODIE	+ 2 000 €
65541	Compensation charges territoriales	- 37 100 €
65548	Autres contributions	+ 37 100 €
023	Virement à la section d'investissement	- 26 100 €

RECETTES

74121	Dotation solidarité rurale	- 9 000 €
-------	----------------------------	-----------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

110/21568	INCENDIE autre matériel et outillage	+ 130 €
11/2313	ENP immo. en cours	+ 15 161 €
185/1678	ELODIE autre dette	+ 1 102 €
115/2128	SQUARE autres agencements	+ 8 000 €
115/2315	SQUARE immo. en cours	+ 5 000 €
139/2313	TERRAIN DE PETANQUE immo. en cours	+ 2 000 €
181/2152	SECURITE ROUTIERE installations de voirie	+ 17 000 €
63/2184	MATERIEL mobilier	+ 7 000 €
63/2188	MATERIEL autres	+ 3 000 €
63/2182	MATERIEL roulant	+ 5 000 €
108/2183	BML matériel de bureau et informatique	+ 500 €
135/2152	SIGNALISATION installations de voirie	+ 5 000 €
160/21311	SALLE DU CONSEIL hôtel de ville	+ 2 000 €
175/2121	JARDIN HAUTJEANDIOT plantation d'arbres	+ 1 000 €
182/2188	ELF autres immo. corporelles	+ 1 000 €
198/2313	TERRAIN VTT immo. en cours	+ 1 000 €
199/2313	LOCAL TECHNIQUE immo. en cours	+ 20 000 €
67/2313	SALLE DES VARENNES immo. en cours	+ 20 000 €
76/2183	ECOLE matériel de bureau et informatique	+ 14 500 €

76/2313	ECOLE immo. en cours	+ 3 250 €
90/2121	EMBELLISSEMENT plantation arbres	+ 4 500 €
90/21578	EMBELLISSEMENT autre matériel	+ 500 €
185/2323	ELODIE immo. en cours	+ 2 000 €
201/2313	MISE EN SECURITE FAYE installations de voirie	- 7 500 €

RECETTES

NA/1323	DCE Département	+ 12 239 €
111/2313	ENP immo. en cours	+ 18 682 €
101/2151	OUCHE POULET réseau de voirie	+ 2 600 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 26 100 €
1641	Emprunt	+ 123 722 €

est donc adoptée à l'unanimité, à l'exception des deux projets ci-dessous :

114/2313	LOGEMENTS BOURG immo. en cours	+ 386 500 €
114/1322	LOGEMENTS BOURG Région	+ 132 000 €
1641	Emprunt	+ 254 500 €
145/2313	CHAUFFERIE BOIS immo. en cours	+ 180 000 €
145/1322	CHAUFFERIE BOIS Région	+ 132 000 €
1641	Emprunt	+ 48 000 €

Le Maire rappelle à ce sujet une nouvelle fois l'intérêt économique et financier de ces deux projets, qui bénéficient de fortes subventions, et permettent soit de fortes économies (8000 € / an) pour la Commune, soit la constitution "gratuite" en 15 ans d'un patrimoine immobilier rémunérateur, sans compter l'impact positif en terme d'écologie, d'emploi forestier, d'urbanisme du centre bourg, d'offre locative sociale, etc

Il interroge personnellement chacun des conseillers d'opposition présents, qui se déclarent tous opposés à ces deux projets, au regard de leur discipline "de groupe".

Le Maire regrette cette décision et fait part au Conseil de son intention de communiquer sur ces deux projets, afin d'informer la population de Sougy sur la réalité technique et financière de ces projets, et leur impact nul sur l'équilibre du budget de la Commune.

Il remercie toutefois les conseillers d'opposition et souhaite que l'unanimité retrouvée pour le vote de la DM soit un premier pas vers une collaboration sereine dans l'intérêt de tous les Sougyçois.

2016/0070 TROIS LOGEMENTS CENTRE BOURG

Le Maire distribue à chaque conseiller un mail de Mme ARBEZ (Région Bourgogne) du 08 juin 2016 qui apporte des précisions importantes et nouvelles sur l'opération de réhabilitation des trois logements du Centre Bourg, actuellement refusée par le Groupe d'opposition :

- seule la réalisation des travaux tels que proposés lors du dépôt du dossier permettra la mise en place des subventions
- mais les travaux peuvent être réalisés en plusieurs tranches attendues
- la seule obligation est de réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la notification par la Région de sa participation financière
- à défaut, les acomptes versés pour l'acquisition du bâti devraient être reversés (12 140 € de perte pour la Commune !)

- l'aide régionale au titre de « Village d'Avenir » n'est pas reconduite : seuls les dossiers instruits avant le 31/12/2015 sont encore éligibles en 2016 (ce qui est le cas de Sougy)
- il faut, pour obtenir le maintien des subventions de la Région, garantir avant le 01/09/2016 la réalisation du projet, fournir le calendrier de mise en œuvre sur les trois années 2017/2018/2019, confirmer le mode de chauffage et fournir les devis des entreprises (la Commune les détient après la consultation faite en 2016)
- après le 01/09/2016, il sera plus difficile de présenter le projet à la commission compétente de la Région
- le vote de l'aide de la Région doit intervenir avant fin 2016.

Compte tenu de ce qui précède, le Maire a proposé un texte de délibération qu'il distribue à tous les conseillers et commente.

Si le Conseil vote aujourd'hui cette délibération, en s'engageant à réaliser l'opération dans les trois années 2017/2018/2019, la subvention de la Région sera obtenue fin 2016.

Compte tenu de la durée approximative du chantier (15 mois) et des délais de préparation / actualisation / négociation des marchés (3 mois), il suffit que le Conseil prenne sa décision de lancer les travaux en juin 2018, ce qui donne deux années pleines pour réfléchir et préparer la décision.

Ce délai de deux ans est amplement suffisant pour lever les réserves actuellement mises en avant par le groupe d'opposition pour refuser le projet (achèvement définitif du dossier ELODIE, jugement en attente du TA recours complémentaire, analyse sérieuse de l'endettement, ...)

Le Maire lit donc le projet de délibération, ci-dessous, qui lui paraît protéger les intérêts évidents de la Commune, et prendre en compte le délai important (deux années pleines) que souhaite avoir le groupe d'opposition pour murir sa décision :

“Le Conseil prend note du désaccord persistant au sein du Conseil Municipal a/s du lancement des travaux de réhabilitation des trois logements du centre bourg, certains conseillers souhaitant un démarrage rapide – avant fin 2016 – des travaux, et d'autres estimant qu'il faut se donner encore un délai de réflexion, notamment au regard d'actions en cours auprès du Tribunal Administratif et plus généralement en considération de la situation financière de la Commune et de son endettement.

Le Conseil souhaite toutefois que l'instruction du dossier présenté en 2015 à la Région puisse prospérer normalement, et que les subventions prévues au plan de financement de l'opération – avec la variante choisie de chauffage au bois – puissent être accordées avant le 31/12/2016, la date limite de présentation du dossier à la Commission qui statuera sur la ligne budgétaire "Village d'Avenir" étant fixée au 30/09/2016.

Le Conseil a bien noté que l'obtention des subventions étaient liées à un engagement de réaliser l'opération intégralement, éventuellement en plusieurs tranches, dans un délai de trois années après la notification de l'attribution des subventions.

Le Conseil donne son accord à la prise de cet engagement, et mandate le Maire pour poursuivre avec la Région Bourgogne l'instruction du dossier de réhabilitation des 3 logements du Centre Bourg, et effectuer les demandes de subventions correspondantes.”

Après un débat, le groupe d'opposition persiste à refuser de prendre cette délibération : le Maire organisera donc cet été une communication sur le projet auprès des Sougyçois, afin de préparer de nouveau un accord sur cette délibération en septembre, à communiquer d'urgence à la Région.

2016/0071 ELODIE

Le Maire informe le Conseil de la réception en Mairie de l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées du bâtiment ELODIE par SOCOTEC. Tous les indicateurs et normes respectent les textes légaux en matière d'accessibilité.

A la demande de B. HEUDIER, le Maire demandera au Président de la CCSN de signer rapidement la convention entre la CCSN et AMELODIE, afin que les bases de la mise à disposition de la salle ELODIE soient claires, le flou actuel étant préjudiciable à tous.

2016/0072 REMPLACEMENT AGENT D'ANIMATION/ASSISTANCE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Maire informe le Conseil de la demande de mise en disponibilité formulée par Sylvie DE SOUSA, pour une durée de trois ans, pour « convenances personnelles ».

A l'issue de ces trois années, elle ne sera pas prioritaire pour revenir dans ses fonctions à Sougy-sur-Loire.

Un entretien avec Sylvie DE SOUSA le 21 juillet a permis de fixer au 19 octobre 2016 (début des vacances de la Toussaint) la fin de ses activités à la Commune. Cette date lui a été notifiée par le Maire le 23 juillet et acceptée par S. DE SOUSA le 26 juillet.

Une déclaration de vacance de poste sera faite le 30 juillet 2016 au CDGFPT (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale), sur la base d'une fiche de poste dont le Maire donne lecture, et qui prévoit deux activités distinctes (périscolaire : garderie et TAP / secrétariat de mairie) : le Conseil valide cette fiche de poste.

Le recrutement de la remplaçante de Sylvie ne pourra intervenir que le 01/10/2016 (deux mois de publication).

Le Maire informe le Conseil de la candidature spontanée au poste ouvert de Faustine PEILLET, qui a toutes les compétences requises (formation de secrétaire de Mairie, plusieurs années d'assistance d'éducation et pédagogique) et qui a déjà travaillé au secrétariat de Mairie de Sougy-sur Loire en 2011 dans d'excellentes conditions. Elle est disponible le 30/08/2016 et peut donc être recrutée au 01/10/2016 ; il faudra qu'elle passe un BAFA et sans doute un BAFD (septembre 2016 ?).

Il faudra aussi obtenir une dérogation de la CAF pour qu'elle assume ses fonctions périscolaires sans BAFD, le temps de passer cet examen.

Le Conseil valide le choix de Faustine PEILLET et mandate le Maire pour faire les démarches administratives nécessaires à son recrutement (fonction publique).

2016/0073 SOS ECOLES RURALES

Le Maire fait le point sur les tensions existant entre le collectif « SOS Ecoles Rurales » et le Maire de Decize concernant les inscriptions des enfants des écoles rurales à Decize, qui ne respectent pas toujours la procédure de l'autorisation préalable du Maire de la Commune d'origine.

A suivre, à travers le Journal du Centre notamment ...

A signaler aussi la médiation difficile du Conseil Départemental et de l'Education Nationale sur ce sujet "chaud".

2016/0074 ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil de ce que l'arrêté mettant en demeure la Commune de Sougy de régulariser son dossier Assainissement (zoning, système de traitement, enquête publique, entrées d'eaux claires, zone de dispersion station de traitement,...) prévoit une date limite reportée au 15 septembre 2017, ce qui est très suffisant car beaucoup de dispositions sont déjà avancées.

2016/0075 SIOM

Le Maire fait le point sur les activités du SIOM dont la disparition au 31 décembre 2016 est désormais actée : la sortie de la Communauté de Communes du Sud Nivernais du SIOM, qui en est le déclencheur, a été votée le 19 juillet.

Le contrôle budgétaire à mi-exercice fait apparaître que les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions.

2016/0076 CHSCT

Le rapport de la visite effectuée le 23 juin 2016 dans les locaux communaux est arrivé en Mairie le 9 juillet. Il est conforme aux remarques qui avaient été évoquées par le Maire au précédent Conseil du 8 juillet 2016.

Les différentes préconisations seront à mettre en œuvre dans les semaines à venir.

2016/0077 PROGRAMME VOIRIE 2016

Le Maire rappelle que l'arrêté Préfectoral notifiant le BP 2016 prévoit une enveloppe budgétaire de 60 000 € TTC pour l'entretien et la réfection de la voirie Communale.

Il rappelle que deux devis ont été demandés aux entreprises EUROVIA (février 2016) et GUILLEMINOT/GUINOT (mai 2016).

Sur le poste principal (réfection de la route du Cloître en enrobé), l'entreprise GUILLEMINOT propose un prix inférieur de 23 % à celui d'EUROVIA (pour un dosage équivalent 140 kg / m²).

De plus l'entreprise GUILLEMINOT propose un dosage de 90 kg / m² qui paraît largement suffisant pour la route du Cloître qui ne supporte qu'une circulation composée essentiellement de véhicules légers, en nombre limité, avec quelques engins agricoles (une partie d'une seule exploitation) et l'autocar scolaire quotidien, plus un autocar hebdomadaire (les poids lourds passant par la D 262).

Afin de rester dans une enveloppe de 59 000 € TTC, et compte-tenu de la tournée faite récemment sur l'ensemble de la voirie municipale par l'Adjoint responsable, le Maire propose de limiter en 2016 le programme à confier à l'entreprise GUILLEMINOT à la route du Cloître (pratiquement sur toute la longueur, avec quelques élargissements ponctuels de 1 m de large) et à la réalisation d'un enduit bicouche sur la route de l'Hautjeandiot, une partie de la route du Buisson Prêtre, et la rue du Champ Renard.

Le reste du réseau fera l'objet cet été de réfections locales en « point à temps automatique » (programme mutualisé CCSN réalisé également par l'entreprise GUINOT) ou de réparations ponctuelles par les cantonniers (enrobé à froid).

Le Conseil valide ces options et mandate le Maire pour finaliser le marché de 59 000 € TTC avec l'entreprise GUINOT / GUILLEMINOT.

2016/0078 PROGRAMME SECURITE

Le programme de mise en sécurité de la VC1 dans le secteur de l'Usage ayant été accepté dans la DM votée ce jour, le Maire propose au Conseil de lancer une consultation auprès de quelques entreprises pour choisir le dispositif à retenir (chicanes, radar, coussins berlinois). A voir également la possibilité de chicanes constituées de bandes longitudinales en bord de revêtement.

Le Maire présentera le résultat de la consultation à un prochain Conseil et notamment les variantes possibles pour ces aménagements.

Le Conseil donne son accord à cette consultation et au lancement des travaux dès que possible.

2016/0079 SOUGY ECOUTE

Il est revenu les points suivants à la réunion de « Sougy Ecoute » :

- Visite à faire à Mme GARNET (voisinage)
- Ecrire à la famille de Mme LETENDU pour arrêter l'abonnement de sa téléalarme (elle réside aux Sables Roses)
- Légumes du square : ils ont été partagés entre deux habitants qui l'avaient demandé...
- Arrosage du square cet été : il est organisé...
- Grillage détérioré chez Mme CROSIER : c'était un animal et c'est réparé
- Abattage deux arbres au manège : voir CHIGNARDET ou HUGUET
- Vitesse VC1 : à régler avec les travaux de mise en sécurité
- Rue des Ecoles : signaler au SIOM que le camion de ramassage prend systématiquement le sens interdit le matin à 7h ou 7h30
- Container ordures ménagères Salle des Varennes : demander au SIOM qu'il soit systématiquement ramassé (actuellement souvent oublié)
- Jardin voisin Mme TOURATIER (Mireille MIGNARD): demander au propriétaire de faire nettoyer le terrain.

QUESTIONS DIVERSES

- HumanRoads : entreprise numérique créée par F.-X. BEILLON ; belle initiative numérique pour aider les jeunes dans la recherche de formations qualifiantes pour un premier emploi. Le Maire l'aidera dans sa recherche de soutiens !

- Matériel « la Marmite » : LGW (huissier) propose une procédure plus contraignante et plus expéditive (saisie et vente aux enchères du mobilier et du matériel). Le maire a donné son accord (préjudice important du fait de l'occupation des locaux par du matériel interdisant une location vide ou un rachat de matériel neuf)

- Réparation du tracteur : E. MILLEROT était au courant de la réparation... mais pas de son devis !

- Le Fil d'Ariane : pas de participation au financement

- AMRF : pas d'adhésion
- Portrait Social de la Nièvre : il est disponible en Mairie (38 % de la population Nivernaise bénéficie d'allocations versées par la CAF ; 23 % des bénéficiaires n'ont que ce seul revenu)
 - Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : accord du Conseil pour que la secrétaire de Mairie travaille un mercredi matin sur deux et un samedi matin sur deux, avec en alternance la nouvelle animatrice de la garderie.
 - Chat de M. et Mme TABOULOT : à signaler si on le retrouve...
 - Pollution CMC : le rapport de surveillance des eaux souterraines (puits domestiques de Tinte) confirme que « la jouissance des usages constatés (eau non consommée) n'est pas remise en cause » (rapport disponible en Mairie)
 - Battues au renard : quelques-unes sont organisées de nuit
 - Amiante hangar technique : vérifier si la couverture ne génère pas de danger pour les utilisateurs.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures 30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2016 / 0065 à 2016 / 0079